RENOV'AMBIANCE
Société A Responsabilité Limitée (associé unique)
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 386 Route de Lembrun – 47110 Le Temple sur Lot
490 021 748 RCS AGEN

PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1er SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq
Et le 1er septembre
A dix-huit heures,

Monsieur Christophe PERRET, associé unique et seul Gérant, propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 20 euros composant le capital social de la Société « RENOV'AMBIANCE »

ORDRE DU JOUR :

- Modification de l'objet social et mise à jour corrélative de l'article 1.2 des statuts,
- Modification de la dénomination sociale et mise à jour corrélative de l'article 1.3 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, décide de modifier l'objet social de la société « RENOV'AMBIANCE », à compter du 1er septembre 2025.

En conséquence, L'Associé unique modifie l'article 1.2 des statuts de la manière suivante :

Article 1.2 : Objet

La société a pour objet, en France et partout ailleurs, directement ou indirectement :

- ✓ Conception et fabrication d'objets de décoration en bois auprès des professionnels ou des particuliers.

Le reste de l'article demeure inchangé.

PC

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, décide de modifier la dénomination sociale de la société « RENOV'AMBIANCE » par la dénomination sociale « ABJ France », à compter du 1er septembre 2025.

En conséquence, L'Associé unique modifie l'article 1.3 des statuts de la manière suivante :

Article 1.3 : Dénomination Sociale

La société a pour dénomination : **ABJ France**

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé unique.

Monsieur Christophe PERRET - Gérant

Perret

Certifiée conforme à l'original